

## EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL MUNICIPAL

**L'an DEUX MILLE VINGT QUATRE le ONZE AVRIL**  
le Conseil municipal de la commune de Morzine s'est réuni en session ordinaire,  
à dix-huit heures  
salle du Conseil municipal de Morzine,  
sous la présidence de Monsieur Jean-François BERGER - maire

**Date de convocation du Conseil municipal : 29 mars 2024**

Nombre de conseillers municipaux en exercice : 23

**Nombre de conseillers municipaux présents : 18**

Quorum : 12

**Nombre de pouvoirs : 04**

**Nombre de votants : 22**

- Pour : 21

- Contre : /

- Abstention : 01

### Présents : 18

Mmes, MM. MARCHAND Thierry, ANTHONIOZ TAVERNIER Elisabeth, MARULLAZ David, THORENS Valérie, FOURNET Bernard, VERNET Josette, MUET Daniel, MARULLAZ Marie-Paule, BRAIZE Jean-Michel, BAUD Philippe, LEFANT Myriam, MARTIGNONI Florence, GAYDON Jeanine, ROSSET Emmanuelle, GAYDON Jean-François, PAGE Olivier, MUGNIER CASTEX Margaux

### Absents et excusés : 05

MM. Mmes BAUD PACHON Valérie, BÉARD Patrick, COQUILLARD Michel, RASERA Louise et TROMBERT Fabien

### Pouvoirs : 04

Madame BAUD PACHON Valérie	à Monsieur BERGER Jean-François - maire
Monsieur BÉARD Patrick	à Monsieur FOURNET Bernard
Monsieur COQUILLARD Michel	à Monsieur BAUD Philippe
Madame RASERA Louise	à Madame MUGNIER CASTEX Margaux

- Madame Margaux MUGNIER CASTEX a été désignée secrétaire -

## D\_2024\_04\_22

### BUDGET PRIMITIF 2024 DU BUDGET ANNEXE « EAU ET ASSAINISSEMENT » : ADOPTION

M. le maire rappelle au Conseil municipal sa délibération sur l'affectation des résultats de l'exercice 2023.

Il rappelle également qu'un débat d'orientation budgétaire a eu lieu le 06/03/2024 conformément au règlement intérieur et ce, bien que la réglementation ne l'impose pas pour la commune de Morzine.

Il précise que, en plus du rapport d'orientation budgétaire, le Conseil municipal a été rendu destinataire de documents de synthèse retraçant l'ensemble des données budgétaires qui ont contribué à élaborer le projet de budget.

Le projet de budget primitif 2024 du budget annexe « Eau et assainissement » s'équilibre comme suit :

	Fonctionnement	Investissement
<b>Recettes</b>	<b>3 461 505,65 €</b>	<b>2 272 161,73 €</b>
<b>Dépenses</b>	<b>3 461 505,65 €</b>	<b>2 272 161,73 €</b>

**LE CONSEIL MUNICIPAL,**  
**après en avoir délibéré, à la majorité,**  
**par 21 voix pour et 01 abstention (Margaux MUGNIER CASTEX),**

ADOpte le budget primitif du budget annexe « Eau et assainissement » de la commune de Morzine, tel qu'annexé,

AUTORISE son exécution.

Pour extrait certifié conforme,  
fait à Morzine, le 16 avril 2024.

La secrétaire de séance,  
**Margaux MUGNIER CASTEX.**



Le maire de Morzine,  
**Jean-François BERGER.**



---

*La présente délibération peut faire l'objet d'un recours gracieux auprès du maire de Morzine, d'un recours auprès du préfet de la Haute-Savoie et d'un recours contentieux devant le tribunal administratif dans un délai de deux mois à compter de sa publicité.*

---